

CE COMMUNIQUÉ N'EST PAS DESTINÉ À ÊTRE DIVULGUÉ, PUBLIÉ OU DIFFUSÉ, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, AU CANADA, EN SUISSE, EN AFRIQUE DU SUD, AU JAPON OU EN AUSTRALIE OU DANS TOUT AUTRE JURIDICTION OÙ CELA DONNERA LIEU À UNE INFRACTION À LA LÉGISLATION PERTINENTE

Interinvest propose un dividende optionnel à ses actionnaires et communique les conditions à ce propos

L'assemblée générale annuelle d'Interinvest Offices & Warehouses (ci-après 'Interinvest') a décidé le 28 avril 2021 de distribuer pour l'exercice 2020 un dividende brut de € 1,53 par action.

Le conseil de surveillance a ensuite décidé le 5 mai 2021 de présenter aux actionnaires un dividende optionnel pour l'exercice 2020. Lors d'un dividende optionnel les actionnaires ont la possibilité d'apporter leur créance, qui résulte de la distribution du bénéfice, dans le capital de la société, en échange de l'émission de nouvelles actions, en plus de la possibilité de recevoir le dividende en espèces ou d'opter pour une combinaison des deux options précédentes.

Les fonds non payés en espèces consolideront la croissance de la société, où Interinvest mise au maximum sur une création de valeur durable et orientée client (stratégie #connect2022), avec e.a l'intention de conserver une plus grande partie de la chaîne de valeur en interne en re(développant) elle-même avec #TeamInterinvest. En outre, le dividende optionnel contribuera au renforcement de la structure du bilan de la société.

L'actionnaire a le choix de recevoir le dividende en espèces ou de l'apporter en échange d'actions, comme suit:

› **Distribution du dividende en espèces**

Le coupon no. 24 donne droit à un dividende brut de € 1,53 ou € 1,071 net par action (après déduction du précompte mobilier de 30%).

› **Apport du dividende en échange de nouvelles actions Interinvest**

Il peut être souscrit à une nouvelle action par l'apport de 18 coupons no. 24 (chacun à hauteur du dividende net de € 1,071). Le prix de la souscription par un actionnaire s'élève donc à € 19,28 par une nouvelle action, donc 18 coupons no. 24 x € 1,071.

Le prix d'émission des nouvelles actions s'élève à € 19,28 par action, ce qui signifie une ristourne de 6,5% par rapport à la moyenne des cours d'ouverture des 10 jours boursiers précédant la décision du conseil de surveillance et de 7,6% par rapport au cours d'ouverture de l'action Interinvest du mardi 4 mai 2021, chaque fois après déduction du dividende brut pour l'exercice 2020 (€ 1,53).

› **Une combinaison des deux options précédentes.**



Modalités du dividende optionnel

- › L'action cote à l'inclusion du coupon no. 24 jusqu'au mercredi 5 mai 2021 inclus.
- › À partir du jeudi 6 mai 2021 l'action est cotée ex coupon no. 24.
- › Les actionnaires sont priés de communiquer leur choix entre les modalités de paiement à leur institution financière entre le vendredi 7 mai 2021 et le lundi 24 mai 2021.
- › Le Mémoire d'information sera disponible à partir du jeudi 6 mai 2021 sur le site web et comprendra toutes les autres informations:
<https://www.interinvest.be/fr/dividende-optionnel-en-actions>.
- › Comme prévu dans le calendrier financier 2021, le rapport intermédiaire relatif aux chiffres trimestriels au 31 mars 2021 sera communiqué le mercredi 5 mai 2021 après clôture de la bourse.
- › Les actionnaires qui n'expriment aucune préférence seront payés automatiquement et exclusivement en espèces.
- › Après la période de choix le résultat sera traité et communiqué ensuite le mercredi 26 mai 2021 (après clôture de la bourse).
- › À partir du jeudi 27 mai 2021 la distribution effective du dividende aura lieu, en fonction du choix de l'actionnaire, sous forme de l'émission de nouvelles actions en échange de l'apport des droits de dividendes, ou par le paiement du dividende de 2020 en espèces, ou une combinaison des deux.
- › Les nouvelles actions créées seront en principe cotées à partir du jeudi 27 mai 2021 et seront donc négociables à partir de cette date.
- › Les nouvelles actions participeront aux résultats à partir du 1 janvier 2021 (premier dividende payable en mai 2022).
- › Pour les actionnaires bénéficiant à l'égard du précompte mobilier d'une réduction du précompte mobilier ou d'une exemption du précompte mobilier, l'apport de la créance de dividende s'élèvera à € 1,071 net par action, et le solde résultant de la réduction ou de l'exemption du précompte mobilier sera payé en espèces à partir du jeudi 27 mai 2021. Les actionnaires se trouvant dans une telle situation doivent fournir l'attestation usuelle via leur institution financière, au service financier d'ING Belgique SA (l'institution financière qui garantit les services financiers relatifs à l'action Interinvest).

Information relative aux droits liés à la détention d'actions

Coupon no. 24

Date de détachement du coupon (Ex dividend date)*	Jeudi 6 mai 2021
Date d'arrêté (Record date)**	Vendredi 7 mai 2021
Période pour le choix entre le paiement (i) en espèces ou (ii) en nouvelles actions ordinaires ou (iii) une combinaison des deux options précédentes	Vendredi 7 mai 2021 jusqu'au lundi 24 mai 2021
Date de paiement en espèces et/ou de la livraison des titres	À partir du jeudi 27 mai 2021
Service financier	Banque ING SA (agent payeur principal) ou une autre institution financière au choix

* Date à partir de laquelle la négociation en bourse s'effectue sans droit au versement de dividendes à venir.

** Date à laquelle les positions sont arrêtées afin d'identifier les actionnaires ayant droit au dividende.

L'opération qui donnera lieu à la décision d'augmenter le capital (et la modification des statuts qui en découle) a été approuvée par le comité de direction de la FSMA le 27 avril 2021.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Intervest propose un dividende optionnel
à ses actionnaires et communique
les conditions à ce propos



INTERVEST
OFFICES & WAREHOUSES

Cette information ne constitue pas une recommandation relative à quelque offre. Les personnes qui envisagent un investissement dans des instruments financiers sont priées de demander un avis à un conseiller financier compétent, spécialisé dans de tels placements. Ce communiqué de presse et autres informations mis à disposition dans le cadre du dividende optionnel ne constituent pas une offre ou demande de souscrire à des actions d'Intervest ou d'acheter celles-ci aux États-Unis, et elle ne forme pas non plus une offre ou demande de souscription à des actions d'Intervest ou d'acheter celles-ci dans n'importe quelle juridiction où telle offre est interdite avant d'avoir été enregistrée ou qualifiée par des lois applicables à la juridiction concernée. Cela ne constitue également pas une offre ou demande à n'importe quelle personne qui légalement n'est pas autorisée à recevoir telle offre ou demande. Les actions d'Intervest n'ont pas été et seront pas enregistrées sous l'US Securities Act de 1993 et les titres ne pourront être offerts ou cédés aux États-Unis d'Amérique sans enregistrement par l'US Securities Act de 1993 ou exemption d'enregistrement et Intervest n'a pas l'intention d'organiser une offre de titres aux États-Unis d'Amérique, au Canada, en Suisse, en Afrique du Sud, en Australie ou au Japon, ou pour quelque autre résident, titulaire d'un titre de séjour ou citoyen des États-Unis d'Amérique, du Canada, de la Suisse, de l'Afrique du Sud, de l'Australie ou du Japon. Ni cette information contenue ni une copie ne peut être emportée ou envoyée de et vers, soit répandu directement soit indirectement aux États-Unis d'Amérique, en Australie, en Suisse, en Afrique du Sud, au Canada ou au Japon, ou ailleurs en dehors de la Belgique. La diffusion de cette information peut être soumise à des restrictions légales et les personnes venant à disposer de cette information doivent s'informer des restrictions éventuelles et les respecter.

Intervest Offices & Warehouses SA (ci-après Intervest), fondée en 1996, est une société immobilière réglementée publique (SIR) dont les actions sont cotées sur Euronext Brussels (INTO) depuis 1999. Intervest investit en Belgique dans des immeubles de bureaux et propriétés logistiques de première qualité, loués à des locataires de premier ordre. Les biens immobiliers dans lesquels il est investi sont principalement des immeubles modernes, situés à des emplacements stratégiques dans et en dehors du centre des villes ayant une large population d'étudiants. La part des bureaux dans le portefeuille immobilier se concentre dans et autour des villes centrales comme Anvers, Malines, Bruxelles et Louvain; la part logistique du portefeuille en Belgique se situe sur les axes Anvers - Bruxelles - Nivelles et Anvers - Limbourg - Liège, et Anvers - Gand - Lille et se concentre aux Pays-Bas sur les axes Moerdijk - 's-Hertogenbosch - Nijmegen, Rotterdam - Gorinchem - Nijmegen et Bergen-op Zoom - Eindhoven - Venlo. Intervest se distingue lors de la location d'espaces en allant au-delà de la location de mètres carrés uniquement. La société va beyond real estate en offrant des 'solutions clé en main' (une solution globale sur mesure et pour le client) comprenant un large éventail de services, du coworking et des serviced offices.

POUR PLUS D'INFORMATIONS VEUILLEZ CONTACTER INTERVEST OFFICES & WAREHOUSES SA,
SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE RÉGLEMENTÉE PUBLIQUE DE DROIT BELGE, GUNTHER GIELEN - CEO
OU VINCENT MACHARIS - CFO, T. + 32 3 287 67 87. <https://www.intervest.be/fr>
